



Tous acteurs de votre santé

# LIVRET D'ACCUEIL



CLINIQUE  
LES JARDINS  
DE BRUNOY



# BIENVENUE A LA CLINIQUE LES JARDINS DE BRUNOY



Madame, Monsieur,

Vous allez séjourner dans notre Clinique en vue d'une hospitalisation.

La Direction, les équipes médicales, paramédicales et l'ensemble des personnels techniques, administratifs et hôteliers, sont heureux de vous y accueillir. Autour d'un plateau technique performant associé à un environnement hôtelier de qualité, soyez assuré(e) que tout sera mis en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, notre établissement s'est engagé dans une démarche qualité. Il a été certifié par la HAS (Haute Autorité de Santé), les résultats de cette évaluation sont disponibles sur le site [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr) et [www.scope-sante.com](http://www.scope-sante.com).

Les médecins et le personnel vous remercient de votre confiance et vous souhaitent un séjour répondant à vos attentes et un prompt rétablissement.

Catherine Veaux,  
Directrice

Le groupe Al maviva Santé réunit et gère des établissements de santé privés en région Sud et en région Ile-de-France. Il est le 1<sup>er</sup> groupe hospitalier privé de la région Sud et le 4<sup>ème</sup> en France.

Al maviva Santé assure la gestion de 4 000 lits et places, 250 salles d'interventions et d'examen s, emploie 4 000 salariés et est partenaire de 1 300 médecins libéraux. Il regroupe toutes les disciplines médicales et chirurgicales : chirurgie, gynécologie-obstétrique (dont maternité), médecine, soins de suite et de réadaptation, dialyse et hospitalisation à domicile.

Visant une qualité de soins optimale, les établissements du groupe Al maviva Santé ont su développer leurs complémentarités médicales, techniques et administratives pour tisser un réseau de soins performant et offrir aux patients une prise en charge globale alliant qualité, confort et sécurité.

Structuré en tant que groupe de santé privé régional, Al maviva Santé a une force complémentaire : il s'appuie sur ses compétences pluridisciplinaires pour créer deux pôles régionaux d'excellence notamment dans les spécialités suivantes : orthopédie, ophtalmologie, cardiologie, gastro-entérologie, et urologie.

L'objectif ? Vous offrir une prise en charge complète pendant votre parcours de soin qui soit la plus qualitative possible et ce, tout en vous garantissant une sécurité optimale et un confort au quotidien.

Notre Clinique porte les valeurs du Groupe Al maviva Santé auquel elle appartient.

Pour plus d'informations :

**Notre site web :** [www.almaviva-sante.com](http://www.almaviva-sante.com) / [www.clinique-jardins-brunoy.fr](http://www.clinique-jardins-brunoy.fr)

**Facebook :** <https://www.facebook.com/almavivasante>

**Twitter :** <https://twitter.com/AlmavivaSante>

# SOMMAIRE

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| La Clinique.....                            | 4  |
| Situation géographique.....                 | 4  |
| Les Soins de Suite et de Réadaptation ..... | 5  |
| Le Pôle rééducation.....                    | 6  |
| Votre Admission.....                        | 8  |
| Votre Séjour.....                           | 10 |
| Votre Sortie.....                           | 17 |
| Droits et Devoirs .....                     | 19 |
| Qualité et Gestions des Risques .....       | 23 |
| Hygiène et Prévention .....                 | 24 |



# LA CLINIQUE



## PRINCIPALES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

|                 |                |
|-----------------|----------------|
| Standard        | 01 60 47 97 97 |
| Cellule qualité | 01 60 47 97 16 |

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Située à 25 kms de Paris, sur le territoire de l'Essonne à la limite des départements du Val de Marne (94) et de la Seine et Marne (77). la Clinique est implantée dans un parc verdoyant.

La Clinique met à votre disposition de vastes et confortables locaux dans un environnement agréable et humain.



# LES SOINS DE SUITE & DE RÉADAPTATION



La Clinique reçoit des patients à la suite d'un séjour hospitalier ou sur prescription de leur médecin traitant, pour assurer leur réadaptation. Le maintien ou le retour à l'autonomie constitue l'un des principaux objectifs d'un séjour en soins de suite et de réadaptation.

La Clinique possède une équipe de rééducation polyvalente qui est au cœur de la prise en charge de nos patients. Ainsi, elle peut présenter une prise en charge optimale de l'arrivée à la sortie du patient.

## **Les principales spécialités traitées sont notamment :**

La Clinique est spécialisée dans la prise en charge des affections de la personne âgée polypathologique et pour la prise en charge du cancer.

- Post chirurgie orthopédique ou générale.
- Prise en charge de médecine générale.
- Post-chirurgie carcinologique.
- Surveillance et prise en charge des effets secondaires de la chimiothérapie et/ou de la radiothérapie.
- Prise en charge de la douleur et soins de support.
- Soins de confort et prise en charge palliative.

Grâce à une prise en charge pluridisciplinaire adaptée, la Clinique vous propose un accompagnement pour l'amélioration de votre autonomie afin d'anticiper et de préparer votre retour à domicile dans les meilleures conditions.

## **Notre équipe médicale est composée de :**

- Médecins spécialisés
- Cadre de santé
- Masseurs - Kinésithérapeutes
- Infirmiers
- Aide-soignants
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Orthophoniste
- Diététicienne
- Assistante Sociale.
- Enseignant APA





# LE PÔLE RÉÉDUCATION



La Clinique possède une équipe de rééducation polyvalente qui est au cœur de la prise en charge de nos patients. Ainsi, elle peut présenter une prise en charge optimale de l'arrivée à la sortie du patient.

## LA KINÉSITHÉRAPIE

La prise en charge des masseurs kinésithérapeutes vise à redonner ou améliorer l'autonomie des patients et participe à augmenter leur confort de vie. Les séances de rééducation ont lieu en salle ou en chambre en fonction des capacités et des objectifs de chacun de nos patients

**Ce qui leur permet de traiter la :**

- Prise en charge des pathologies vertébrales, articulaires, musculaires, neurologiques périphériques, vasculaires, cancéreuses.
- Prise en charge de toutes pathologies rhumatismales, traumatiques et orthopédiques, travail à l'équilibre et prévention des chutes, ré-autonomisation

## LA DIÉTÉTIQUE

Une diététicienne est présente à la Clinique. Elle élabore et adapte vos régimes en fonction de l'évolution de votre prise en charge. Grâce à une collaboration quotidienne avec les soignants, elle diffuse une éducation de la nutrition, essentielle à votre état de santé.

## L'ERGOTHÉRAPIE

L'ergothérapeute travaille en pluridisciplinarité au sein d'une équipe dont le but principal est d'augmenter, recouvrer ou maintenir une qualité de vie optimale pour le patient.

Il participe à la réadaptation aux gestes de la vie quotidienne (toilette, prise des repas...) et favorise les postures adaptées aux handicaps et au lieu de vie du patient. Organise l'appareillage adapté au besoin du patient.



# CLINIQUE LES JARDINS DE BRUNOY

## L'ENSEIGNANT APA (ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE)

L'activité physique adaptée est dispensée par un professionnel formé spécifiquement à cette approche. Il construit avec le patient, un programme adapté à ses capacités physiques, ses attentes, son état psychologique et/ou sa maladie. L'activité physique adaptée se pratique en individuel ou en petits groupes. Le but est de réapprendre à bouger en tenant compte de ses possibilités afin de retrouver une certaine autonomie. L'activité physique adaptée ne doit pas être une contrainte pour le patient, mais un plaisir à pratiquer dans la durée.

## LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

La psychologue est présente toute la semaine à la Clinique. Elle vous proposera un accompagnement psychologique adapté.

Elle anime un atelier Mandalas ouvert à l'ensemble des patients une fois par semaine.

Cet atelier mandalas est un moment de médiation, de relaxation qui permet de se centrer sur soi, sur ses ressentis et envies.

Le mandala devient un miroir qui permet d'exprimer plus facilement son vécu. Ces moments de relaxation participent à la prise en charge de la douleur par des moyens non médicamenteux.

## L'ORTHOPHONIE

L'orthophoniste réhabilite les fonctions essentielles que sont la communication et l'alimentation. Elle aide à améliorer votre qualité de vie.

Elle prend en charge les patients présentant des troubles du langage, de l'articulation et de la déglutition.

Les patients atteints de pathologie dégénérative peuvent bénéficier d'une prise en charge visant la stimulation cognitive

Elle organise des ateliers thérapeutiques ouverts à l'ensemble des patients.

### **Ces ateliers répondent à plusieurs objectifs thérapeutiques :**

- Offrir un espace de parole.
- Permettre une remise en action liée au laisser aller de l'hospitalisation.
- Stimuler les capacités cognitives.
- Stimuler les capacités motrices et praxiques (préhension, précisions des gestes...).
- Valoriser l'estime de soi (accomplissement seul d'une tâche).
- Élaborer un projet de vie pour chaque patient.





## VOTRE ADMISSION



Comme dans tout établissement hospitalier, vous devez accomplir certaines formalités administratives lors de votre arrivée. Le bureau des admissions est à votre disposition pour vous aider à accomplir vos démarches et vous fournir toutes les informations utiles à votre séjour.

Pour préparer et faciliter votre arrivée dans le service de soins de la Clinique, nous vous demandons de préparer les documents nécessaires à votre admission.

### LES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL

Du lundi au samedi : 8h30-19h30

Le dimanche : 8h45-18h45

Afin que votre arrivée se déroule le plus agréablement possible, le plus simple est de vous y préparer. L'ensemble du personnel vous remercie de votre confiance et s'engage à tout mettre en œuvre pour le bon déroulement de votre séjour.

Vous trouverez ci-dessous les principales informations utiles pour préparer au mieux votre séjour dans notre établissement.

Vous arrivez à la Clinique entre 14h et 17h.

Votre admission nous permet d'accomplir toutes les formalités nécessaires à votre hospitalisation et d'activer votre dossier médical informatisé.

Une fois les formalités administratives accomplies, le bureau des entrées vous remettra votre livret d'accueil, éventuellement votre code d'accès wifi de la Clinique ; liste des documents à fournir si nécessaire.

À votre arrivée, vous serez accueilli(e) par le personnel soignant du service où vous serez admis(e).

Pour des raisons de confidentialité, l'admission pourra être faite en chambre si votre état de santé ne permet pas une admission au service de l'accueil.

Un bracelet d'identification, des planches d'étiquettes seront remis au soignant, après vérification de l'exactitude des renseignements inscrits.



## TRANSPORT & CONSULTATIONS EXTERNES

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, tous les transports prescrits pour un transfert entre 2 établissements de santé (y compris depuis ou vers les centres de chimiothérapie, de radiothérapie, de dialyse) sont organisés et pris en charge par l'établissement de santé prescripteur.

Si au cours d'une hospitalisation, un transport vous est prescrit pour une permission de sortie pour convalescence personnelle, le transport sera à votre charge.

Un transport vous a été prescrit pour des séances de radiothérapie réalisées par une structure libérale ou un centre de santé : vous avez le choix de l'entreprise de transport et ce transport sera remboursé par l'Assurance Maladie, dans les conditions habituelles de remboursement.

## LES FORMALITÉS D'ADMISSION



### Les documents à fournir sont les suivants :

- Carte nationale d'identité
- Carte vitale
- Carte mutuelle
- Chèques de caution (séjour, TV...)

Si vous ne présentez pas toutes les pièces nécessaires, votre admission pourra être reportée.

Pour les patients adressés à la Clinique par leur médecin traitant : lors de votre admission, munissez-vous de vos examens biologiques et radiologiques ainsi que de votre ordonnance en cours. Attention, si vous ne remplissez pas ces formalités, votre admission pourra, selon les cas, être reportée ou une provision pourra vous être demandée.

## Votre identité = Votre sécurité

Dans le cadre des règles d'identitovigilance, conformément à l'article L162-21 du Code de la Sécurité Sociale, nous vous demandons de présenter obligatoirement aux hôtesses d'accueil une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, ou titre de séjour).

L'ensemble de ces justificatifs nous permet de sécuriser le dispositif d'identitovigilance afin d'éviter toute erreur ou homonymie. Par ailleurs, un bracelet d'identification vous sera posé dès votre entrée et doit être conservé durant tout votre séjour.



## VOTRE SÉJOUR



Après avoir constitué votre dossier d'admission au bureau des entrées, muni de votre livret d'accueil, vous êtes pris(e) en charge par l'équipe soignante et conduit(e) dans votre chambre.

Le jour de votre hospitalisation, vous devez prévoir d'apporter votre linge personnel et affaires de toilette :

- Linge de corps.
- Pyjamas.
- Peignoir.
- Pantoufles.
- Gants de toilette.
- Serviettes éponges.
- Savon et affaires de toilette.
- Brosse à dents, dentifrice, nécessaire à prothèse dentaire.
- Séchoir à cheveux (si utilisation probable).

La Clinique n'assure pas l'entretien des effets personnels.

Une tenue vestimentaire décente est demandée aux patients circulant à l'intérieur de la Clinique.

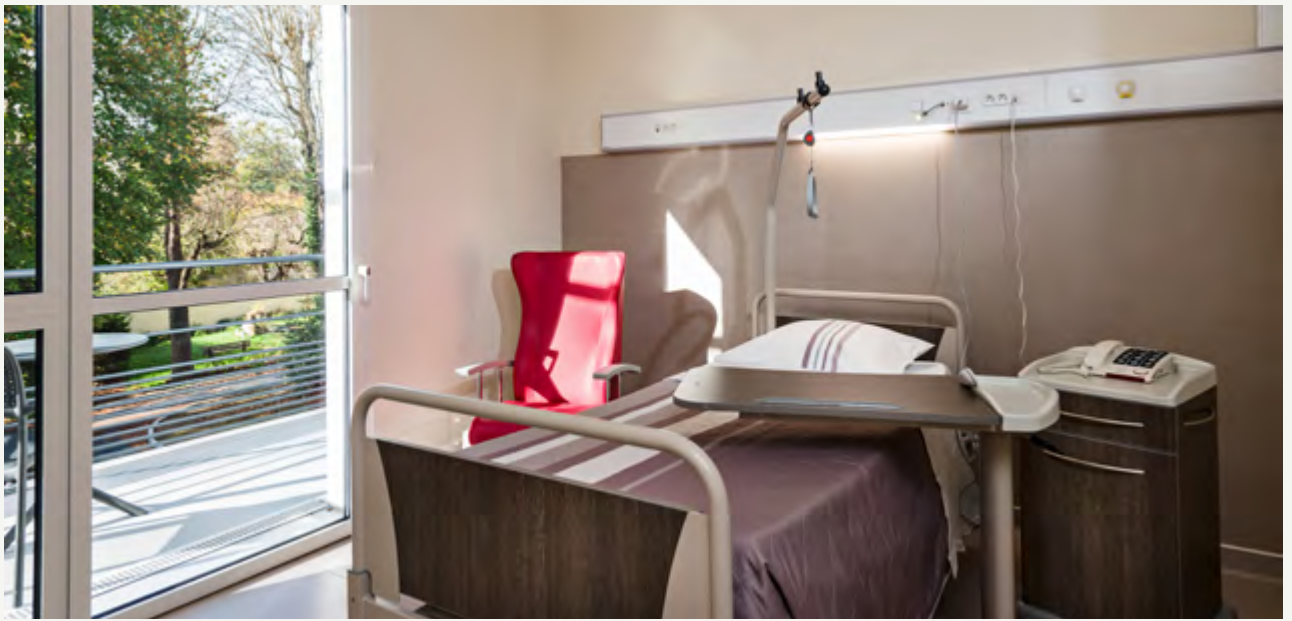
Évitez de garder des sommes d'argent importantes, des bijoux...

Nous vous conseillons de déposer vos objets de valeur dans le coffre disponible dans votre chambre.

## ACCOMPAGNANTS

La présence d'un membre de votre famille est possible la nuit si vous êtes en chambre particulière.

Un accompagnant peut également prendre ses repas avec vous. Pour cela, adressez-vous au personnel du service (tarifs affichés au bureau des admissions et dans les chambres). Au moment des soins, il peut être demandé à l'accompagnant de sortir de la chambre, merci de respecter cette consigne pour le respect de l'intimité..



## CHAMBRE

Les chambres sont à 1 ou 2 lits. Elles sont dotées d'un cabinet de toilette avec w.c., de paravents pour les chambres doubles et d'un téléviseur. Pour les besoins du service, la Clinique se réserve le droit de procéder à des changements de chambre. Nous vous remercions de votre compréhension.

## CHAMBRE PARTICULIÈRE

Pour répondre à votre besoin de confort, nous vous proposons différentes gammes de chambres particulières dont les tarifs sont affichés au bureau des admissions.

Pour cela, manifestez votre souhait au moment de votre pré-admission. La direction ne peut s'engager formellement à vous hospitaliser en chambre particulière même si vous l'avez réservée. Ces chambres étant en nombre limité, l'une d'entre elles vous sera attribuée en fonction de nos disponibilités.

Dans l'éventualité où votre mutuelle ne couvrirait pas cette prestation, vous aurez à en acquitter le montant au moment de la sortie.

## COIFFEUR

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du personnel de l'accueil de la clinique.

## COURRIER

Le courrier adressé aux patients est distribué tous les matins. Vous pouvez remettre votre correspondance à l'accueil qui en assurera la transmission à la Poste.

## CULTE

Sur demande faite à l'infirmière responsable de votre service, vous pouvez bénéficier de la visite d'un ministre du culte de votre choix.



## HÔTELLERIE

Un gouvernant coordonne l'équipe de service hôtelier.

Cette équipe veille à la parfaite propreté et à l'hygiène de votre chambre et des locaux communs. Elle assure la distribution de vos repas. Elle joue un rôle déterminant pour le confort de votre séjour.

## HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

La Clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les visiteurs.

Pour limiter les risques infectieux, les animaux et les plantes en terre sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

En application de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le tabagisme, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer et devapoter dans l'ensemble des locaux de l'établissement.

## IDENTITÉ

Ne soyez pas étonné(e) qu'à chaque étape de votre prise en charge, on vérifie votre identité pour vous garantir les soins qui vous sont effectivement destinés.

À votre arrivée au sein de l'unité de soins, un bracelet d'identification vous sera proposé par un soignant.

Ce bracelet permet à l'ensemble des professionnels qui participent à votre prise en charge de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour et plus particulièrement, avant la réalisation d'un soin, d'un examen ou d'une intervention hors de votre unité d'accueil. Soyez vigilant sur tout document portant mention de votre identité et signalez-nous toute anomalie.

## INTERNET

La Clinique dispose d'un accès WIFI. Le code d'accès est à demander à l'accueil. Les tarifs vous seront précisés.



## INTERPRÈTES

Vous avez la possibilité d'être mis en relation avec une personne parlant votre langue. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du personnel soignant de votre service.

## LINGE ET TENUE

Nous vous demandons de ne pas circuler en dehors des étages en pyjama ou en robe de chambre. Une tenue vestimentaire décente est demandée aux patients circulant à l'intérieur de la Clinique. L'établissement n'assure pas l'entretien du linge personnel. Il est interdit de laver du gros linge dans les chambres.

## MÉDICAMENTS

Nous vous informons que si vous avez un traitement médicamenteux en cours lors de votre admission dans la Clinique, vous devez impérativement le signaler au personnel infirmier et le lui remettre (la législation interdit au patient de conserver des médicaments dans sa chambre, toute automédication peut entraîner des risques de surdosage et d'interactions médicamenteuses).

Vous vous engagez donc à ne conserver aucun médicament avec vous. Le traitement pharmaceutique qui vous est prescrit durant votre séjour est fourni par la pharmacie à usage intérieur de la Clinique.

Toutefois, si des médicaments de votre traitement « de ville », maintenus pendant l'hospitalisation, s'avéraient indisponibles et insubstituables, nous nous réservons la possibilité (jusqu'à réapprovisionnement) d'avoir recours à vos médicaments personnels après vérification de la qualité de ceux-ci.



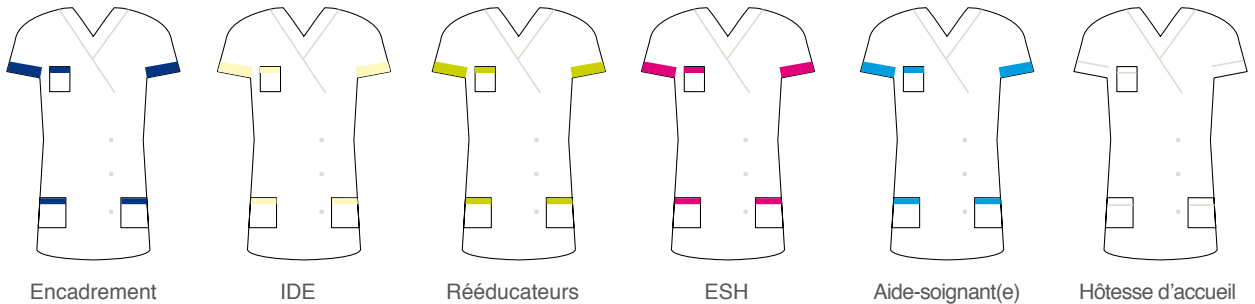
## CIRCULATION

Merci de respecter le sens de circulation et de respecter les places réservées aux personnes handicapées. Si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer, vous pouvez demander à votre accompagnant de vous déposer devant l'entrée principale de la Clinique, des fauteuils roulants seront mis à votre disposition.

## PERSONNEL

Le personnel paramédical est placé sous l'autorité du Cadre de Santé. Les différentes catégories de personnel se reconnaissent à leurs tenues de couleurs différentes. Chaque personne est également identifiée par un badge indiquant son nom et sa qualification.

Ce personnel est à votre disposition mais non à votre service, nous vous remercions d'y penser.



## PROTHÈSES DENTAIRES, AUDITIVES, LUNETTES

Si vous souhaitez garder vos prothèses (auditives, dentaires et verres de contact) et/ou vos lunettes durant votre séjour, pensez à apporter une boîte de rangement ou à en demander une au personnel qui prendra soin de l'étiqueter à votre nom au préalable.

Nous vous déconseillons de les déposer dans un mouchoir, une compresse ou tout autre support susceptible d'être jeté.

La responsabilité de la Clinique ne saurait être engagée en cas de perte ou de détérioration de ces objets.

## REPAS

Élaborés avec le plus grand soin, les menus tiennent compte des prescriptions médicales relatives aux différents régimes et de vos interdits alimentaires (religieux ou non).

Si vous suivez un régime, veuillez le signaler à l'infirmier(e) dès votre arrivée.

Afin de respecter intégralement les prescriptions médicales, il est recommandé de n'apporter aux patients aucune boisson ni nourriture sans l'autorisation préalable du médecin ou de l'infirmière responsable du service.

La consommation de boissons alcoolisées est formellement interdite dans l'établissement.

Des distributeurs de boissons chaudes et fraîches sont à votre disposition au sein de la Clinique.

## SÉCURITÉ

En cas d'incendie, le personnel est formé pour assurer votre sécurité.

Prévenez-le immédiatement de tout départ de feu. Les consignes et les plans d'évacuation sont affichés dans tous les lieux communs. La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite. Il vous sera demandé de remettre au personnel tout produit inflammable.

## SERVICE SOCIAL

L'assistante sociale vous aidera à préparer votre retour à domicile avec la mise en place d'aides techniques et humaines.

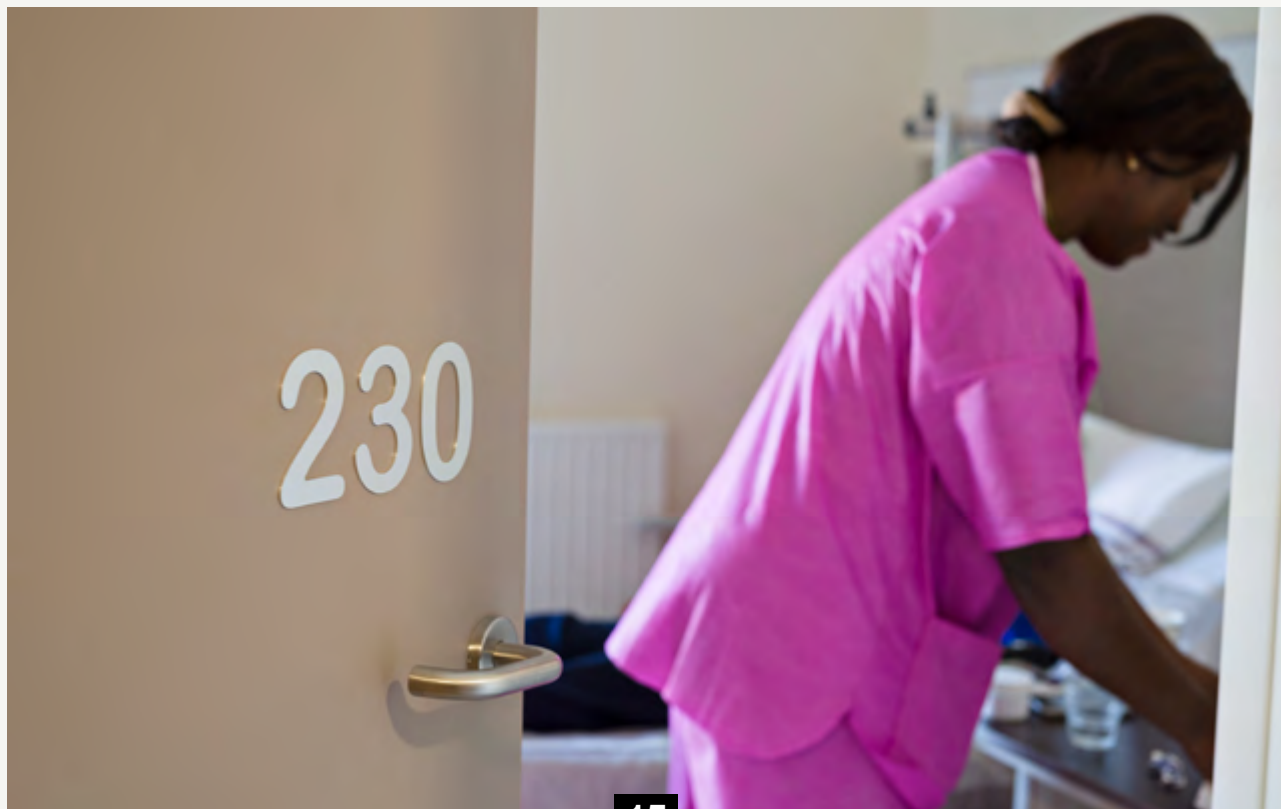
Vous pouvez demander à prendre rendez-vous avec l'assistante sociale.

## SILENCE

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des malades. Il est donc de rigueur dans toute la Clinique. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.

## SURVEILLANCE

Le personnel soignant est présent 24h/24, vous pouvez en permanence faire appel à eux en cas de besoin, grâce à des sonnettes situées, à votre disposition, à la tête de votre lit.



## TABAC

Dans l'intérêt du patient et conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement et de ses annexes. Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée et votre responsabilité sera retenue si vous déclenchez l'alarme et les dispositifs anti-incendie.

## TÉLÉPHONE

Dans votre chambre, vous pourrez bénéficier d'un téléphone avec lequel vous pourrez directement obtenir le réseau téléphonique en composant le code personnel qui vous sera attribué par le bureau des entrées.

Le montant de vos unités téléphoniques consommées vous sera facturé à votre sortie. Toutes les chambres sont équipées d'un téléphone.

Afin de respecter la tranquillité des autres patients, merci de placer votre mobile en mode silencieux.

## TÉLÉVISION

Chaque chambre est équipée d'un poste TV couleur. L'accueil vous fournira une télécommande contre un chèque de caution, non encaissé, qui vous sera rendu lorsque la télécommande sera restituée.

Vous pouvez acheter un casque individuel à l'accueil.

## VALEURS

Évitez de garder des sommes d'argent importantes, des bijoux, etc. La direction ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol. Des coffres sont à disposition dans les chambres.

## VISITES ET VISITEURS

Pour faciliter les soins et préserver l'intimité des patients, les visites sont interdites le matin. Elles sont autorisées tous les jours de 12h à 20h, sauf avis médical. Tout accompagnant ou visiteur doit quitter la chambre au moment des soins.

Pour la tranquillité des patients, nous vous demandons de limiter le nombre de visiteurs, pas plus de deux personnes à la fois.

Pour une question d'hygiène et de repos l'accès aux chambres est interdit aux mineurs. Des sièges sont à la disposition des visiteurs qui sont priés de ne pas s'asseoir sur les lits.

Le patient, sa famille et ses visiteurs sont responsables des objets, mobiliers et literie qui lui sont confiés. Tout dégât occasionné sera réparé à leur frais.







## VOTRE SORTIE



**Le jour de votre sortie, vous-même ou l'un de vos proches devez vous présenter au bureau de l'accueil afin d'accomplir les formalités administratives suivantes :**

- Vérifier et compléter éventuellement votre dossier administratif.
- Régler les frais d'hospitalisation à votre charge. Une facture acquittée vous sera remise.
- Retirer les dépôts et valeurs que vous auriez éventuellement déposés.
- Retirer les bulletins d'hospitalisation précisant la durée de votre séjour. Ils sont destinés à votre employeur et à votre caisse d'assurance maladie.

Une copie des informations concernant les éléments utiles à la continuité des soins (ordonnances, comptes-rendus, examens éventuels...) vous est remise, soit directement, soit au médecin que vous aurez désigné.

### **Les frais d'hospitalisation à votre charge :**

- Le ticket modérateur, le cas échéant.
- Le forfait journalier.
- Les suppléments hôteliers proposés et acceptés à l'entrée.
- La chambre particulière, le cas échéant.
- Le téléphone, s'il a été demandé.
- Les repas des accompagnants, le cas échéant.
- Les suppléments à la carte, le cas échéant.

Seule une prise en charge par la Mutuelle, mentionnant clairement et en détail sa participation, parvenue par courrier ou par fax au plus tard la veille de la sortie, pourra éventuellement vous éviter l'avance des frais.

Les patients pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale ne sont pas exonérés du forfait journalier et du supplément hôtelier.

## SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

Si vous décidez de sortir contre avis médical, vous prenez un risque pour votre santé. Vous devez donc signer un formulaire de décharge mentionnant que vous avez eu connaissance des dangers de cette sortie prématurée.

## APPRÉCIATION DE VOTRE SATISFACTION

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers, nous vous encourageons à remplir le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis lors de votre sortie. Celui-ci est à remettre au responsable du service ou à déposer à l'accueil.

Il est destiné à recueillir vos appréciations sur toutes les conditions de votre séjour et de votre prise en charge au sein de notre établissement.

Sachez que chaque questionnaire fait l'objet d'une exploitation minutieuse et vos observations, remarques ou suggestions sont prises en considération pour améliorer la qualité de nos services.

Par ailleurs, le Ministère de la Santé demande aux établissements de santé de réaliser une mesure de la satisfaction des patients hospitalisés.



# DROITS & DEVOIRS



## ACCÈS AU DOSSIER PATIENT

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la Clinique s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé.

Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention.

Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier patient, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Direction de la Clinique. La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures. Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour leur communication.

Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier patient doit être formulée par écrit auprès de la Direction de la Clinique, avec une copie de votre carte d'identité. Toutes les modalités de communication dudit document vous seront alors précisées et notamment les frais de copie et d'envoi qui vous seront facturés.

En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes, prévus par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 03/01/2007.

### **Modalités de conservation des dossiers :**

L'ensemble des informations administratives et médicales vous concernant constitue le dossier du patient dont le contenu est couvert par le secret médical.

À l'issue de votre hospitalisation, le dossier est conservé par l'établissement pendant 20 ans à compter de la date du dernier séjour. Pour les mineurs, le délai est allongé jusqu'au 28<sup>ème</sup> anniversaire du patient. La Direction de la Clinique veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection et la confidentialité des informations de santé recueillies au cours de votre séjour. Tous les dossiers sont archivés dans des locaux sécurisés.

## ASSOCIATIONS

Des associations sont spécialisées pour des problèmes qui peuvent vous toucher et auxquelles adhèrent nos représentants des usagers. Si vous souhaitez les contacter, la liste est disponible à l'accueil de la Clinique.

## DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Le don d'organes et de tissus est un geste de fraternité et de solidarité. En vertu de la loi applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, chacun d'entre nous est considéré comme donneur d'organes potentiel. Toutefois, si vous n'entendez pas faire de don d'organe, vous devez obligatoirement vous inscrire sur le « registre national de refus » ou rédiger un document attestant votre refus, lequel sera ensuite confié à une personne dédiée. Il est donc important en amont que votre choix puisse être connu de vos proches.

Pour toutes questions : [www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr) ou [www.agence-biomedecine.fr](http://www.agence-biomedecine.fr)

## BIENTRAITANCE

Notre établissement est organisé en interne pour prendre en charge tout acte de malveillance physique et/ou moral pratiqué sur vous par votre entourage (famille, professionnels de santé).

Si vous avez été victime de tels actes, vous pouvez contacter le responsable de soins du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR

« ...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit-être en toute circonstance traitée... » (Article L.1110-5 du Code de la Santé Publique). N'hésitez pas à exprimer votre douleur. En l'évoquant vous aiderez les médecins à mieux vous soulager.

Le CLUD a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en œuvre d'actions dans ce domaine.

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Au sein de l'établissement le CLIN organise et coordonne la surveillance et la prévention des infections nosocomiales, il est assisté sur le terrain par une Equipe Opérationnelle d'Hygiène composée de personnel spécialisé dans ce domaine.

La prévention des infections nosocomiales est l'affaire de tous : soignant et non-soignant, patient et visiteur.

## COMMISSION DES USAGERS

Elle veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches (décret n°2016-726 du 01/06/2016). Vous pouvez saisir la commission en adressant une lettre à la Direction ou en vous rapprochant de l'accueil, ou par mail [usagers.brunoy@almaviva-sante.com](mailto:usagers.brunoy@almaviva-sante.com). Vous pouvez également vous renseigner auprès du cadre de santé. La liste des membres de la CDU est en annexe de ce livret et sur l'affichage réservé aux patients.

Vous pouvez également demander les résultats des enquêtes de satisfaction au cadre de santé.

## MÉDIATEUR À LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisie du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

## DIRECTIVES ANTICIPÉES

Les directives anticipées mentionnées à l'article L. 1111-11 s'entendent d'un document écrit, daté et signé par leur auteur dûment identifié par l'indication de son nom, prénom, date et lieu de naissance.

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à deux témoins dont votre personne de confiance. Pour ce faire, nous vous conseillons de vous rapprocher du cadre de soins.



## EXAMENS DES PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez demander à rencontrer le Cadre de Santé ou la direction, ou tout autre responsable.

Vous pouvez, au cours de cet entretien, remplir une fiche de réclamation.

Si vous préférez, vous pouvez exprimer vos avis, remarques, propositions ainsi que vos griefs et réclamations sur la prise en charge dont vous bénéficiez au travers du questionnaire de sortie ou en adressant un courrier à la Clinique. La personne contactée veillera à ce que votre plainte soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. Elle fera le lien avec la CDU et pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. N'attendez pas qu'une inquiétude ou une incompréhension s'installe. Tout le personnel médical, paramédical et administratif de la Clinique s'efforcera de répondre à vos questions et attentes.

## INFORMATION ET CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

La Loi du 4 mars 2002 a réglementé le droit à l'information du patient par le médecin.

Elle concerne les investigations, traitements, actions de prévention : leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles, les conséquences prévisibles en cas de refus et les nouveaux risques identifiés.

Votre volonté d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission.

Votre consentement est fondamental, il vous sera demandé. Vous pourrez à tout moment le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins.

## NOUS PROTÉGEONS VOS DONNÉES PERSONNELLES

Nos équipes et vos représentants, sont formés aux bonnes pratiques de protection des données personnelles. Nous ne collectons, au moment de l'admission et de l'accueil dans les services de soins, que les informations nécessaires à votre prise en charge. Nous sécurisons l'accès, l'intégrité et la disponibilité de votre dossier patient (en papier ou sur les logiciels) par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles.

Nous veillons à la conformité des acteurs internes ou externes qui interviennent, sur vos données personnelles, lors de votre parcours patient.

Nous conservons vos données dans le respect des réglementations.

Vous pouvez exercer les droits tenant à votre situation (accès, rectification, opposition, effacement, limitation, portabilité), auprès de notre délégué à la protection des données : [dpo.groupe@almaviva-sante.com](mailto:dpo.groupe@almaviva-sante.com)

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Pour en savoir plus, toutes nos informations sont à disposition sur le site internet de l'établissement, à la rubrique « Protection des données ».

Nous mettons en œuvre les traitements conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

## L'IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ (INS)

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les personnes nées sur le sol français et/ou bénéficiaire de l'assurance maladie dispose d'un INS. L'INS c'est l'identifiant national de santé. Il se compose de votre numéro de sécurité sociale + vos traits d'identité de l'état civil. Il permet de : sécuriser le référencement de vos données de santé, favoriser l'échange et le partage et améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge.

## NON DIVULGATION DE PRÉSENCE

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission dans l'établissement à l'hôtesse d'accueil et/ou à l'infirmier(e) de votre secteur d'hospitalisation, ils feront le nécessaire pour préserver votre anonymat. Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

## PATIENTS MAJEURS SOUS TUTELLE

Les informations concernant la santé des majeurs sous tutelle et les soins qu'ils doivent recevoir, sont délivrées exclusivement à leurs représentants légaux (le tuteur). Chaque fois que cela est possible, le praticien en charge d'un majeur protégé informe l'intéressé(e) de manière adaptée à son discernement et le fait participer dans la même mesure à la prise de décision le concernant. Son consentement est systématiquement recherché.

Si le refus d'un traitement par le tuteur entraîne des conséquences graves pour la santé de l'intéressé(e), le médecin délivre les soins indispensables.

## PERSONNE DE CONFIANCE

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'établissement vous propose de désigner une personne de confiance pendant la durée de votre hospitalisation. Cette personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté.

Cette désignation se fait par écrit en remplissant la fiche mise à votre disposition par la Clinique.

Cette désignation est révocable à tout moment. Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.

## SECRET MÉDICAL

La Clinique et l'ensemble de son personnel sont soumis au secret médical. Ils mettent en œuvre les dispositifs assurant la confidentialité des informations vous concernant.

Le Secret Médical n'est pas opposable au patient : les praticiens de la Clinique assurent, dans le respect des règles déontologiques qui sont applicables, l'information des personnes soignées.

Le personnel paramédical (infirmières, aides-soignantes, kinésithérapeutes...) participe à cette information dans son domaine de compétence et dans le respect de ses propres règles professionnelles.



# QUALITÉ & GESTION DES RISQUES



Les objectifs de la démarche qualité sont la sécurité du patient, la qualité des soins et la mise en place d'une dynamique de progrès.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la certification initiée par le ministère de la santé.

La procédure de certification est conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS). Son objectif est de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé.

Cette certification concerne la totalité des activités, qu'il s'agisse de l'organisation des soins, des prestations médico-techniques, de l'offre hôtelière ou logistique, de la politique managériale ou encore de la qualité et de la gestion des risques.

Pour nos patients, il s'agit de la garantie officiellement établie d'un niveau élevé de qualité et de sécurité de la prise en charge médicale, sanitaire et hôtelière.

Les rapports de certification de la Clinique sont consultables sur le site [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr).

## **IQSS : INDICATEUR DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS.**

La HAS développe et généralise, depuis 2008, le recueil de données et d'informations provenant de tous les établissements de santé. Ces indicateurs donnent une image du niveau de qualité et de sécurité des soins atteint par chaque établissement et permettent des comparaisons nationales.

Ces indicateurs sont publics et mis à la disposition des usagers par affichage, site internet de la Clinique et site internet du Ministère de la Santé : Scope Santé [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr).

La Clinique mène une politique de contrôle et de gestion des risques au sein de son établissement afin d'anticiper et/ou de minimiser les dommages et événements indésirables pouvant survenir aux patients, visiteurs, professionnels ou aux biens de l'établissement.

Ces actions sont pilotées par un comité de coordination dont l'objectif est de fédérer les acteurs, les moyens et les actions dans ce domaine.

Cette coordination intègre la gestion des risques et la gestion des vigilances sanitaires et s'articule aussi avec les structures développant les démarches d'amélioration continue de la qualité.

## LES VIGILANCES SANITAIRES REGROUPENT

- **La Pharmacovigilance** (surveillance du risque d'effets indésirables résultants de l'utilisation des médicaments).
- **L'Hémovigilance** (surveillance et alerte depuis la collecte de sang jusqu'au suivi des patients transfusés). Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite avec votre accord. L'activité transfusionnelle est encadré par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance.
- **La Matérovigilance** (surveillance des incidents ou risques d'incidents pouvant résulter de l'utilisation des dispositifs médicaux).
- **L'infectiovigilance** : ensemble des mesures spécifiques de surveillance, de prévention et de maîtrise des infections nosocomiales.
- **La Toxicovigilance** : surveillance des effets toxiques pour l'homme d'un produit, d'une substance ou d'une pollution aux fins de mener des actions d'alerte, de prévention, de formation et d'information.
- **La Réactovigilance** : surveillance des incidents et risques d'incidents résultant de l'utilisation d'un dispositif médical de diagnostic in vitro (DMDIV).

## HYGIÈNE & PRÉVENTION



Au cours d'un séjour en établissement de santé, il existe un risque de contracter une infection nosocomiale.

Une infection nosocomiale est une infection acquise par le patient lors de son séjour dans la Clinique.

Elle peut être liée aux soins ou simplement survenir lors de l'hospitalisation, indépendamment de tout acte médical (par exemple, une grippe transmise d'un visiteur extérieur à un patient)

La Clinique met tout en œuvre pour réduire le plus possible le risque infectieux et assurer la qualité des soins qui vous sont prodigués.

Une Equipe Opérationnelle en Hygiène (EOH), constituée d'un médecin-praticien Hygiéniste et d'un référent en hygiène agissent au quotidien pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales.

L'EOH travaille en étroite collaboration avec la Commission Médicale d'Établissement et une équipe pluridisciplinaire rassemblant des professionnels administratifs (Direction, Responsable Qualité) comme des professionnels de terrain (Médecin Biologiste, Pharmacienne, Cadres infirmiers, Médecin du travail,).

Chaque année, un programme de lutte contre les infections nosocomiales est construit, réalisé et évalué pour une amélioration constante de la qualité et de la sécurité des soins.

Mais la lutte contre les infections nosocomiales est l'affaire de tous, soignants et non soignants, patients et visiteurs. Vous pouvez ainsi nous aider dans la prévention du risque infectieux en respectant quelques mesures simples.

### AVANT VOTRE HOSPITALISATION :

- Préciser au praticien ou au personnel soignant si vous êtes porteur d'une bactérie résistante aux antibiotiques (BMR).
- Signalez si vous avez été hospitalisé(e) à l'étranger durant l'année écoulée.



## PENDANT VOTRE HOSPITALISATION :

- Faites systématiquement appel au personnel soignant pour toute manipulation des cathéters veineux, lignes de perfusions, drains, sondes.
- Ne touchez pas à votre pansement ni aux cicatrices opératoires.
- Pratiquez une hygiène des mains après les gestes de la vie courante et faites respecter cette pratique à vos visiteurs.
- Veillez à une hygiène corporelle et dentaire satisfaisante (toilette au savon et hygiène bucco-dentaire quotidiennes, port de linge de corps et de pyjama propres).
- Respectez et faites respecter à vos proches les précautions complémentaires destinées à éviter la transmission d'un germe dont vous pourriez être momentanément porteur. Ces précautions vous seront expliquées par le personnel soignant.
- Évitez tout contact avec un proche présentant une infection transmissible aussi banale qu'elle puisse paraître (rhume, grippe).
- Évitez de recevoir à la clinique des enfants de moins de 10 ans : ils peuvent être en période d'incubation d'une maladie infantile.
- N'acceptez pas de fleurs ou de plantes en pots pouvant être une source d'infections.

## APRÈS VOTRE HOSPITALISATION :

- Respectez les consignes données par votre praticien.
- Si vous constatez des signes tels que fièvre, rougeur ou écoulement de la plaie, douleur persistante, téléphonez immédiatement à votre praticien.

### **Si malgré les efforts déployés par l'ensemble des professionnels une infection survenait :**

- Vous en serez immédiatement informé(e) par votre médecin.
- Des examens bactériologiques seront effectués et un traitement adapté sera mis en place avec la collaboration d'un infectiologue.
- L'Équipe Opérationnelle en Hygiène sera mobilisée pour analyser la cause de l'infection et effectuer éventuellement le signalement à une tutelle extérieure.

### **Si vous souhaitez poser une question à l'Équipe Opérationnelle en Hygiène, vous pouvez le faire :**

- Par mail : [eoh.brunoy@almaviva-sante.com](mailto:eoh.brunoy@almaviva-sante.com).
- En vous adressant à l'équipe soignante.

Notre classement au tableau de bord national (évaluation annuelle de nos actions en hygiène) est consultable sur le site internet [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr). Il est également affiché dans le hall d'accueil de la Clinique.

# Usagers, vos droits

## Charte de la personne hospitalisée

### Principes généraux\*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



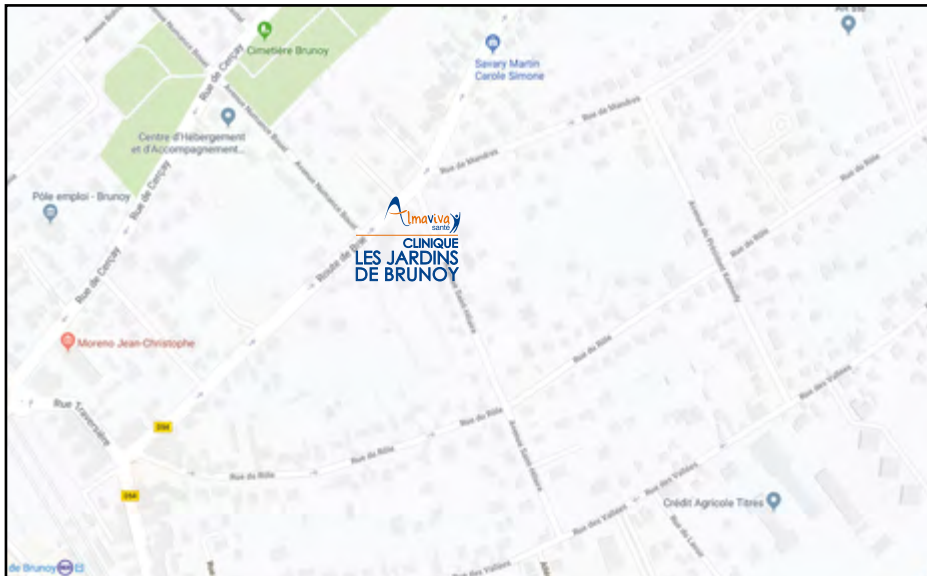
La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

\* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

# MOYENS D'ACCÈS



L'établissement est situé sur le territoire de l'Essonne à la limite des départements du Val-De-Marne (94) et de la Seine et Marne (77)

## En voiture :

**Depuis Paris, prendre l'A4** en direction de Créteil / Marne la Vallée / Metz et sortir à Melun Sénart.

**Au niveau du carrefour « Pompadour »** prendre la direction Villeneuve-Saint-Georges puis Brunoy.

**À partir de la « Pyramide de Brunoy »** prendre la direction du centre ville, Mairie. Passer sous le pont SNCF et suivre la direction de Mandres jusqu'à la route de Brie.

## En transports

**RER Ligne D** direction Melun Arrêt Brunoy. 3 min à pieds de la gare

**Bus : ligne C** arrêt Saint Hilaire



38, route de Brie - 91800 BRUNOY  
Tél. 01 60 47 97 97 - Fax 01 60 46 75 13  
contact.brunoy@almaviva-sante.com

www.clinique-jardins-brunoy.fr - almaviva sante